

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le 10 mars 2014

Procès-verbal de la réunion régulière du lundi, 10 mars 2014, tenue à la salle du Conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton.

Sont présents : mesdames les conseillères Jacqueline Lussier Meunier, Johanna Fehlmann, Marilyne Rodrigue-Trudel;

messieurs les conseillers Claude Lussier, Richard Pigeon, Sylvain Roy;

Sous la présidence du maire Paul Sarrazin.

Et aussi présent le directeur général par intérim Jean Bourret.

20 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

14-03-071

1.2. MODIFICATION(S) À L'ORDRE DU JOUR/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout :

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, l'ordre du jour soit adopté sans modification.

14-03-072

1.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2014.

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014, préalablement à la tenue de la présente séance.

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le maire dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois :

28 février 2014 : Confirmation MAMROT – Dépôts déclarations pécuniaires

3. ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE

14-03-073

3.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006;

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, le directeur général par intérim a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de février 2014.

3.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil approuve les comptes à payer en date du 10 mars 2014.

14-03-074

3.3. APPROBATION DES LISTES DES CHÈQUES ÉMIS

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil approuve la liste des chèques émis en date du 10 mars 2014 au montant de 200,867.22\$ concernant l'émission des numéros C1400050 à C1400108 pour février 2014, ainsi que les frais bancaire.

14-03-075

3.4. CANCELLATION DES COMPTES DE TAXES

Considérant que des comptes de taxes sont attachés à une unité de chemin, partie de rue;
Considérant que des comptes de taxes ont une valeur taxable de moins de 100,00\$;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Que, le Conseil municipal annule les comptes de taxes attachés aux numéros de matricules suivants :

6337 86 7671	Facture TPF 1400751
6237 76 1098	Facture TPF 1400631
6438 55 3398	Facture TPF 1400576
6237 97 2711	Facture TPF 1400176
5840 79 9040	Facture TPF 1400820
6339 30 4470	Facture TPF 1400737
6339 02 6215	Facture TPF 1400732
6239 80 8688	Facture TPF 1400726
5835 04 0433	Facture TPF 1400668
6339 23 4306	Facture TPF 1400724
6041 25 2821	Facture TPF 1400757

14-03-076

3.5. REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ACTIVITÉ PAYSAGES NATURELS

Considérant que les crédits sont disponibles au budget;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil approuve la dépense de remboursement pour frais de déplacement.

Poste budgétaire: 02-110-00-310

14-03-077

3.6. RENOUVELLEMENT DU TAUX RÉDUIT DE COTISATION À L'ASSURANCE-EMPLOI

Considérant que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton renouvelle une demande de la réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour l'année 2014;

Considérant que pour être éligible à un taux réduit d'employeur, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton devra partager la réduction avec ses employés dans une proportion d'au moins 5/12;

Considérant que le Conseil est tenu de se prononcer sur la façon dont sera réparti entre les employés le 5/12 du taux de réduction;

Il est :

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil autorise le dépôt en espèce à chaque employé auquel s'applique le taux de cotisation, un montant équivalent à 5/12 de la contribution d'employeur à l'assurance-emploi économisé par la Municipalité sur la cotisation salariale en raison de sa participation à ce programme.

14-03-078

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

3.7. *PLACEMENT – AUTORISATION D'UN MONTANT DE 15,575\$ - REDEVANCES CARRIÈRES ET SABLIERES*

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil autorise le transfert de 15,575\$ du compte courant au compte de placement réservé pour les travaux d'investissements routiers dans le cadre des redevances des carrières et sablières imposées aux exploitants

Poste budgétaire: 01-233-140

14-03-079

3.8. *RISTOURNE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC*

Considérant la gestion vigilante de la Mutuelle des Municipalités du Québec;
Considérant que le montant redistribué à la Municipalité est de 1,419\$;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil attache ce montant à l'item administration générale poste 01-231-100

3.9. *LÉGISLATION – RÈGLEMENT / AVIS DE MOTION*

14-03-080

3.9.1 Règlement 523-2014 concernant les normes applicables aux membres du Conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Milton – Code d'éthique et de déontologie

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 10 juin 2010, le projet de loi 109 concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, présenté par monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, laquelle Loi a été adoptée le 30 novembre 2010 et sanctionnée le 2 décembre 2010;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée, en outre, une obligation aux municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

ATTENDU QUE ladite Loi prévoit à l'article 31 qu'un manquement au code d'éthique et de déontologie visée à l'article 3 par un membre du conseil de la Municipalité peut entraîner l'imposition de sanction;

ATTENDU QUE ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de se conformer aux demandes du ministre des Affaires municipales, des Régions et de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE toute municipalité doit avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisée qui remplacera le règlement en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE le Maire a mentionné l'objet du règlement et de sa portée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 10 février 2014, en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents dans les délais prévus et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil adopte le règlement 523-2014 concernant les normes applicables aux membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton – Code d'éthique et de déontologie;

Adopté.

14-03-081

3.9.2 Règlement 524-2014 visant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à l'entretien des cours d'eau.

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau qui sont sous la juridiction de la Municipalité, ainsi qu'à ceux qui sont de la compétence de la MRC de La Haute-Yamaska suivant l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE le Conseil juge qu'il serait bien avisé de se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter d'imposer une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le bassin versant lorsque de telles dépenses devront être faites;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 20 janvier 2014, en vue de l'adoption d'un règlement à cette fin;

ATTENDU QUE le Maire a mentionné l'objet du règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Que le Conseil adopte le règlement _____ visant la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à l'entretien des cours d'eau.

Adopté.

3.10. DÉCOMPTÉ PROGRESSIF – FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

14-03-082

3.10.1 Consumaj Inc.

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil autorise ou, selon le cas, ratifie la dépense de 5,173.88\$ taxes incluses, à Consumaj Inc, en paiement de la facture # 12951 pour services rendus dans le dossier de la préparation de plan et devis pour le pavage du 3^e rang Ouest et 3^e rang Est, 1^{er} rang Ouest et la route Lanctôt.

Adopté.

Poste budgétaire: 01-230-411

3.11. ENTENTES – CONTRATS ET MANDATS

14-03-083

3.11.1 Ponceaux - Contrat

ATTENDU QUE l'appel d'offres public SCM-2014-01, réfection de deux (2) ponceaux pour le 3^e rang Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu dix-sept (17) soumissions, les soumissions suivantes ayant été déposées :

1) Excavation St-Césaire	71,997.09\$
2) Gestion Dexsen Inc.	96,896.77\$
3) Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	99,401.64\$
4) Excavation R.M.G. Inc.	99,592.49\$
5) Groupe Allaire Gince infrastructure Inc.	109,226.25\$
6) Les Constructions M. Morin Inc.	109,907.47\$
7) Construction DJL Inc.	116,187.44\$
8) Excavation Daniel Bolduc	117,032.19\$
9) Transport et excavation François Robert Inc.	119,931.97\$
10) Excavation Steve Leblanc	126,660.77\$
11) Bertrand Mathieu Ltée	132,199.40\$
12) Excavation CMR Inc.	133,069.24\$
13) David Riddell Excavation/Transport	141,048.68\$
14) Grondin excavation Inc.	150,223.13\$
15) Excavation Bergevin & Laberge Inc.	155,811.73\$

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- | | |
|--|--------------|
| 16) Les Entreprises Claude Chagnon Inc. | 165,445.47\$ |
| 17) Construction Choinière, division Sintra Inc. | 193,545.02\$ |

ATTENDU QUE la plus basse soumission ayant été déposée par Excavation St-Césaire

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accorde à la firme Excavation St-Césaire, un contrat au montant total de 71,997.09\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres SCM-2014-01

Adopté.

14-03-084

3.11.2 Asphalte - Contrat

ATTENDU QUE l'appel d'offres public SCM-2014-02, asphaltage 3^e rang Est, 3^e rang Ouest, 1^{er} rang Ouest et chemin Lanctôt;

ATTENDU QUE la Municipalité entend mettre l'emphase sur les sections du 3^e rang Ouest, 3^e rang Est et sur le chemin Lanctôt;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions, les soumissions suivantes ayant été déposées :

- | | |
|----------------------------|----------------|
| 1) Pavages Maska Inc. | 2,344,441.93\$ |
| 2) Sintra Inc | 2,491,205.92\$ |
| 3) Les Pavages Dorval Inc. | 2,758,018.38\$ |
| 4) Construction DJL Inc. | 2,767,343.58\$ |

ATTENDU QUE la Municipalité à l'intérieur de l'appel d'offres se donnant la réserve d'enlever une ou des sections de travaux en fonction du budget municipal;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil accorde à la compagnie Pavages Maska, un contrat au montant de 1,798,005.18\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public SCM-2014-02;

Adopté.

14-03-085

3.12. *CENTRE DE LA PETITE ENFANCE RAYONS DE SOLEIL DE ROXTON POND*

Conformément à la loi sur les ententes pécuniaires et à mon Code d'éthique et de déontologie, je dois divulguer que je pourrais être en conflit d'intérêts sur le point suivant à l'ordre du jour, car cette décision implique le développement des terrains qui appartiennent à ma conjointe.

Après divulgation, le conseiller Claude Lussier a quitté la salle du conseil.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Considérant la résolution 12-02-039, pour l'appui à l'implantation d'un « Centre de la Petite Enfance Rayons de soleil de Roxton Pond »;

Considérant que le Conseil municipal entend procéder à l'aide pour la réalisation de l'implantation du « Centre de la Petite Enfance Rayons de soleil de Roxton Pond »;

Considérant la nécessité d'offrir aux familles des services de garde à proximité;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (5-0);

Que le Conseil municipal abroge les résolutions 12-02-040 / 12-02-049 / 12-02-050 / 13-01-043 et 13-01-047;

Que la Municipalité est disposée à offrir le lot 5 307 325 d'une superficie de 9,291.8 mc. pour l'implantation du Centre de la Petite Enfance;

Que la Municipalité consent à une subvention de 50,000\$ pour le projet d'établissement du Centre de la Petite Enfance par la promesse de vente d'un terrain; à savoir le lot 5 307 325;

Que l'appui financier de la Municipalité représente un montant de 50,000\$;

Que rien dans le présent règlement de zonage numéro 461-2008 ne peut interdire ce type d'usage, Garderie –CPE;

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Le conseiller Claude Lussier réintègre la salle du conseil.

14-03-086

3.13. IMMEUBLE – 104, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Considérant la résolution 14-02-056, stipulant que le Conseil approuve le dépôt de l'offre d'achat pour l'acquisition de la résidence sise au 104, rue Principale, au montant de 64,500\$;

Considérant que l'offre d'achat a été acceptée par la succession Albert Racine;

Considérant que le Conseil a entrepris toutes les demandes légales pour faire l'acquisition de la propriété;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil approuve l'achat de la propriété sise au 104, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, pour un montant de 64,500\$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Que le Conseil mandate Me Fanny Gaudet du bureau, Gravel, Brodeur, notaires et conseillers juridiques, du 158, rue Principale, Granby (Québec) J2G 2V6, pour préparer la transaction légale dudit immeuble.

4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE-INCENDIE-PREMIERS RÉPONDANTS**

14-03-087

4.1. *RAPPORT DE DÉLÉGATION*

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accepte le rapport budgétaire du Service incendie et Premiers répondants;

4.2. *LÉGISLATION – RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION*

14-03-088

4.2.1 Règlement 511-2013 abrogeant le règlement 473-2004 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéro 511-2013 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'en modifier le titre afin de le rendre compatible avec certaines dispositions quant aux termes « place privée »;

ATTENDU QU'IL y a lieu de remplacer l'article 19.2 dudit règlement afin d'en faciliter l'application;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 20 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil adopte le règlement 525-2014 après modification du titre du règlement et par l'article 19.2, concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

Adopté.

5. **TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES – BÂTIMENTS – TERRAINS**

14-03-089

5.1. *RAPPORT DE DÉLÉGATION*

Il est :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accepte les dépenses de 2,343.97\$, du service des Travaux publics.

Adopté.

Poste budgétaire: 02-320-631

14-03-090

5.2. *REDDITION DE COMPTE*

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accepte le dépôt pour la reddition de compte du responsable de la gestion du réseau routier.

6. URBANISME – ENVIRONNEMENT – HYGIÈNE DU MILIEU

6.1. *LÉGISLATION, RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION*

14-03-091

- 6.1.2 Avis de motion – Modification au règlement 369-99, règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Avis de motion est déposé par Marilyne Rodrigue-Trudel et unanimement résolu que lors d'une prochaine réunion publique sera proposé une modification au règlement #369-99 règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

14-03-092

- 6.1.3 Avis de motion –Règlement 491-2011, modalité de la Prise en charge de tout système de traitement tertiaire par rayonnement UV;

Avis de motion est donné par Jacqueline Lussier Meunier que lors d'une prochaine réunion publique sera proposée une abrogation du règlement #491-2011, règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

6.2. *ENTENTE, CONTRATS ET MODALITÉS*

14-03-093

- 6.2.1 Mandat à la firme SCU – Service Consultant Urbanisme

ATTENDU QU'UNE mise à jour administrative des règlements de zonage,

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

construction, lotissement, permis et certificats, de conditions d'émissions et du règlement de PIIA se doit d'être effectuée;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme se doivent d'être codifiés et standardisés;

Il est :

Proposé par Johanne Fehlmann;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil mandate la firme SCU – Service Consultant Urbanisme pour intégrer les amendements au règlement d'urbanisme pour un montant maximal de 1,500\$ avant taxes;

Adopté.

Poste budgétaire: 02-610-411

14-03-094

6.2.2 Appel d'offres – Échantillonnage de l'eau du réseau pluvial

ATTENDU QUE l'appel d'offres par invitation 2014-04, échantillonnage de l'eau du réseau pluvial rue Principale a été remis à deux (2) firmes de laboratoire accréditées;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un (1) appel d'offres,

ATTENDU QUE la soumission du Laboratoire d'analyse SM Inc. au montant de 519.36\$, taxes incluses, répond à la demande de l'appel d'offres;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal accorde au Laboratoire d'analyse SM Inc. un contrat au montant de 519.36\$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres par invitation SCM 2014-04.

Poste budgétaire: 02-460-453

6.3. *DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.)*

14-03-095

6.3.1 Cadastre 3 557 061 – Demande résidence unifamiliale isolée

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 557 061 a un projet de construire une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le lot 3 557 061 est un terrain boisé d'essence de piêtre qualité;

ATTENDU QU'IL y a un bâtiment de chasse, érigé depuis 1968;

Il est :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;
Appuyé par Richard Pigeon;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil approuve la demande pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 557 061.

Adopté.

6.4. MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

14-03-096

6.4.1 Nomination de nouveaux membres

ATTENDU QUE le règlement #369-99, article 8, par démission ou absence non motivée, le Conseil peut nommer par résolution d'autre personne;

ATTENDU QU'IL y a deux (2) membres qui ne siègent plus au comité;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil nomme Sonia Grenier et Sylvain Goyette, comme nouveaux membres du Comité Consultatif en Urbanisme;

Adopté.

7. SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION / AMI-BUS

14-03-097

7.1. REDDITION DE COMPTE

Il est :

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil accepte le dépôt de la reddition de compte de la responsable à la Vie communautaire.

14-03-098

7.2. RÉSEAU INTERNET

Considérant que les résidents de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton demandent depuis plusieurs années à être desservis par le réseau Internet;

Considérant que le Conseil municipal demande à la MRC de La Haute-Yamaska un support inconditionnel pour soutenir la demande afin d'assurer la couverture complète de la Municipalité pour le réseau Internet;

Considérant que le réseau Internet pour le territoire de Sainte-Cécile-de-Milton se doit d'être une priorité;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Considérant qu'il est primordial de desservir complètement le territoire de la Municipalité afin de développer l'attractivité du territoire et de promouvoir la permanence des résidents;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal demande le support de la MRC de La Haute-Yamaska afin de consolider la demande auprès des instances gouvernementales fédérales.

14-03-099

7.3. *PROGRAMME AÎNÉS ACTIFS – ÉTÉ 2014*

ATTENDU QUE l'activité physique pratiquée régulièrement est un moyen de prévention pour, entre autres :

- Éloigner la maladie
- Augmenter la mobilité
- Aider à la récupération après une opération
- Diminuer les chutes
- Briser l'isolement
- Aider les aînés à rester dans leur demeure et dans leur communauté le plus longtemps possible.

ATTENDU QUE le projet « Aînés Actifs » subventionné par le CRE Montérégie Est, pour l'été 2013 a connu un franc succès et répond donc à un besoin comme en fait foi le rapport du projet.

ATTENDU QU'IL reste un solde de la subvention de la CRE 2013-2014 à dépenser avant le 31 mars 2014.

ATTENDU QUE le CLD-HY en collaboration avec le CSSS-HY s'engage à fournir et supporter la ressource qui coordonnera une session de 8 initiations à des activités variées qui auront lieu 1 fois par semaine dans un parc de la municipalité, du 7 juillet au 29 août 2014.

ATTENDU QUE le CLD-HY en collaboration avec le CSSS-HY s'engage à défrayer les coûts pour la publicité par le biais d'un publipostage à toutes les portes de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour l'annonce du programme de l'été 2014;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton s'engage à déboursier 1,000\$ pour défrayer une part des honoraires des instructeurs et de la coordonnatrice du projet « Aînés actifs – été 2014 ».

Poste budgétaire: 02-720-20-400

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

8.1. ENTENTE, CONTRATS ET MODALITÉS

14-03-100

8.1.1 Mandat au Groupe Vidéotron

ATTENDU QUE le parc industriel doit se doter d'un réseau de service adéquat afin de développer ce dernier.

ATTENDU QUE pour attirer des entreprises sur notre territoire, l'on doit maximiser les efforts pour bien structurer ce parc industriel;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal accorde à la firme Vidéotron, un contrat de 26,000, taxes incluses, afin que les services téléphoniques et d'internet puissent être disponibles afin de desservir les usagers du parc industriel.

14-03-101

8.1.2 Adhésion à « Granby Industriel »

Considérant que le Conseil municipal entend promouvoir son parc industriel;

Considérant que la Municipalité se doit de prendre tous les outils nécessaires pour faire connaître son parc industriel;

Considérant que la Municipalité doit se joindre à des gens expérimentés pour la promotion du parc industriel;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal mandate le Groupe « Granby Industriel » pour l'année 2014, au montant maximum de 1,500\$ pour l'assister dans les démarches promotionnelles du parc industriel.

Poste budgétaire: 02-610-400

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Q : Pour faire suite à la suggestion mentionnée lors de votre rencontre avec le MTQ de fermer une partie de la rue Deslandes, est-ce que la décision est finale?

Le Maire mentionne qu'aucune décision n'est prise et qu'une étude de circulation devrait être entreprise par le MTQ en 2014.

Q : Quel est le suivi sur la finalisation des travaux à être effectués sur la rue Principale?

Le Maire mentionne que les résidents seront avisés avant que ne commence les travaux et qu'une attention particulière sera requise.

Q : Les redevances sur les Sablières et Carrières semblent très peu considérable compte tenu des activités des entreprises à Roxton Pond?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le Maire mentionne qu'il y a actuellement une réflexion avec la MRC de La Haute-Yamaska à ce sujet.

- Q** : Pourquoi le CPE de Roxton Pond reçoit une subvention de 50,000\$?
Le Maire répond que le montant est bien pour la Municipalité et que le CPE est coordonné par le même responsable du CPE de Roxton Pond.
- Q** : Une demande pour savoir si la rue faisant face à l'éventuel CPE sera construite?
Le Maire répond que la façade fera face à la nouvelle rue, mais que l'entrée se fera sur la rue existante.
- Q** : Une demande est faite pour connaître le nombre d'Échantillonnage pour la qualité de l'eau pluviale?
Le Maire mentionne que la demande auprès du laboratoire a été faite en fonction du débit par artères.
- Q** : Une demande pour connaître le montant total qui sera déposé dans le fond du cours d'eau?
Le Maire mentionne qu'un montant maximal de 50,000\$ sera établi, mais ce dernier mentionne qu'il va vérifier.
- Q** : Une demande est faite pour avoir plus d'informations sur la reddition de compte du responsable de la voirie?
Le Maire donne les items inscrits à la liste déposée.
- Q** : Une demande est faite pour mentionner les problèmes sur la qualité de la rue St-Pierre et de l'accumulation de l'eau sur une partie de la rue Lachapelle?
Le Maire répond que des vérifications seront effectuées.
- Q** : Une demande est faite à l'effet que les poteaux rue Ménard et Rose-Marie soient ou seraient à être corrigés?
Le Maire mentionne que pour ce secteur, il y aura une rencontre avec les résidents d'ici la fin mars pour discuter entre autres de ce point.
- Q** : Une demande est faite pour vérifier le problème des mauvaises odeurs provenant du site Thibault?
Le maire mentionne que cette plainte sera transmise à la Firme Thibault.
- Q** : Une demande est faite pour savoir où en est le dossier sur l'étang rue du Rocher?
Le maire mentionne qu'il y a eu correspondance de faite auprès des propriétaires
- Q** : Une demande est faite pour savoir s'il existe un règlement stipulant que les bacs de recyclage et de déchets puissent être enlevés du chemin après le passage du camion?
Le Maire répond qu'il vérifiera et qu'une note sera incluse dans la Voix municipale pour sensibiliser les gens à ce sujet.
- Q** : Une demande pour connaître le nombre de personnes âgées qui participent aux activités proposées?
Le maire répond qu'une vingtaine de personnes participent aux activités.
- Q** : Une demande pour connaître le nombre de participants aux différentes activités des loisirs à la Ville de Granby?
Le maire répond qu'il va vérifier.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q : Une demande est faite pour mentionner que la Municipalité devrait envisager d'ajouter une réglementation pour les nouvelles rues à construire pour canaliser tous les fossés de terrains riverains à une rue?

Le maire mentionne qu'il prend note de cette demande.

Q : Une demande est faite pour mentionner le problème de la hauteur d'un ponceau situé sur le chemin Beauregard?

Le maire mentionne que cette constatation a déjà été faite par le responsable des travaux publics.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est :

Proposé par Claude Lussier;

Appuyé par Johanna Fehlmann;

Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 00.

Jean Bourret, B.sc
Directeur général par intérim

Paul Sarrazin
Maire